

**LES PME ET L'EMPLOI EN ALGERIE
UNE DIVERSITE DE DISPOSITIFS D'APPUI
POUR QUELS RESULTATS ?***

Farida **NEMIRI YAICI** *

Résumé :

L'étude pose la problématique du lien entre la dynamique des PME et l'emploi. Elle poursuit deux objectifs essentiels. Le premier est de situer les PME algériennes dans le tissu économique national afin de révéler leurs principales caractéristiques et d'identifier les facteurs clés favorisant ou, au contraire, freinant leur croissance. Le second porte une attention particulière aux différents dispositifs d'appui institutionnel aux PME afin d'évaluer le potentiel de ce secteur et sa contribution à la création de l'emploi.

Mots clés : PME, Croissance, Emploi, Environnement de l'entreprise.

Classification Jel : L25, L38, L53, M53.

Introduction

Les débats sur le lien entre la croissance des petites et moyennes entreprises (PME) et l'emploi sont récurrents. Dans de nombreux pays, les pouvoirs publics mettent en place des dispositifs afin de favoriser le développement d'entreprises de taille intermédiaire, notamment celles à forte croissance et favorisant la création d'emplois.

En Algérie, l'expérience d'industrialisation accélérée, fondée sur les grandes entreprises publiques sectorielles tournées vers le marché intérieur, adoptée dans les années 1970, a rencontré ses limites dans une crise multidimensionnelle apparue à la fin des années 1980 et fait encore aujourd'hui que la part de la valeur ajoutée industrielle dans le

* Cet article est un produit du projet PNR 27 portant sur les PME et l'emploi

* Docteur en Economie et Statistique Appliquée. Université Abderrahmane Mira de Béjaïa (Algérie)

PIB ne dépasse pas 5 % (ONS, 2013). Pour sortir de cette situation, les autorités publiques se montrent à présent soucieuses de relancer les bases productives de l'économie par la promotion de la PME.

L'étude tente de vérifier deux hypothèses. La première hypothèse énonce que l'efficacité des PME algériennes est tributaire de la place qu'occupent les PME industrielles dans le tissu économique national. La seconde hypothèse traduit que les programmes d'appui institutionnel ont, malgré leur diversité, manqué de ciblage et d'attractivité.

Sur le plan méthodologique, les études portant sur la thématique de la croissance des PME et de l'emploi se basent généralement sur la constitution de données longitudinales qui permettent de suivre un échantillon d'entreprises en vue de repérer celles à fort potentiel de croissance et génératrices d'emploi et celles qui ne le sont pas. Or, à l'heure actuelle, le système d'information disponible ne fournit pas de telles données.

Dès lors, notre étude s'appuie sur des données agrégées ou sectorielles telles que fournies par les institutions en charge de la PME afin de contribuer à la réflexion sur cette problématique qui pose le lien entre la dynamique des PME et l'emploi.

1. L'importance du secteur de la PME : taille, création et mortalité

L'importance du secteur de la PME, en Algérie, doit être examinée au regard de la loi d'orientation n° 01-18 du 12/12/2001¹ et tenir compte des critères de taille, de création et de mortalité.

1.1. Un tissu d'entreprises jeunes et de petite taille

Au premier semestre 2013, la population globale des PME s'élève à 747 934 entités, tous statuts confondus, employant 1 915 495 salariés. Plus de 99,9 % de cet ensemble d'entités sont constituées d'entreprises privées (voir Tableau 1).

¹ Selon la loi d'orientation n° 01-18 du 12 décembre 2001, la PME, en Algérie, est définie, quel que soit son statut juridique, comme étant une entreprise de production de biens et/ou de services, employant de 1 à 250 personnes, dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 2 milliards de dinars ou dont le total du bilan n'excède pas 500 millions de dinars et qui respecte les critères d'indépendance.

Tableau N°1 : Nombre de PME au 1^{er} semestre 2013

Nature des PME	Nombre d'entreprises	Taux (%)
Publiques	547	0,07
Privées	747 387	99,93
Total	747 934	100

Source : MDIPI (2013).

Le développement du tissu national des PME s'est réalisé grâce à l'émergence du secteur privé qui a plus que triplé entre 2000 et 2013, passant de 244 570 entreprises en 2000 à 747 387 entreprises au premier semestre 2013. Ce sont de nouvelles entreprises créées à partir de l'année 2001 suite à la loi d'orientation sur la PME de 2001.

En revanche, le nombre des PME publiques a diminué de 241 entreprises sur la même période. La croissance² du nombre total des PME sur la période considérée est assez remarquable. Elle a toujours été supérieure à 6 % avec des pics de 26 % entre 2007 et 2008 (cf.annexe1).

Entre 2002 et 2012, c'est plus de 311 000 entreprises qui ont été créées, soit une création annuelle moyenne de plus de 25 000 entreprises. Cependant, l'analyse de ce rythme de croissance doit être relativisée en tenant compte de la mortalité de ces PME.

Sur la période récente de 2002 à 2012, le mouvement des PME privées s'est également accompagné d'un nombre significatif de radiations qui avoisine 60 000 radiations, soit plus de 5 000 radiations/an en moyenne (voir tableau 2).

Tableau N° 2 : Mouvement des PME privées (2002-2013)

Années	Nombre	Création	Réactivation	Radiation	Croissance
2002	189 552	21 244	1 972	4 789	18 397
2003	207 949	18 987	1 920	3 407	17 500
2004	225 449	21 018	2 863	3 488	20 393
2005	245 842	24 352	2 702	3 090	23 964
2006	269 806	24 835	2 481	3 176	24 140
2007	293 946	27 950	2 966	3 475	27 441
2 008	321 387	30 541	3 866	9 892	24 515
2009	345 902	27 943	3 389	7 915	23 417
2010	369 319	26 239	5 392	9 189	22 442
2011	391 761	30 530	5 876	8 050	28 356
2012	420 117	20 308	3 962	2 423	21 847

² Croissance = création + réactivation – radiation.

2013 (S1) 441 964

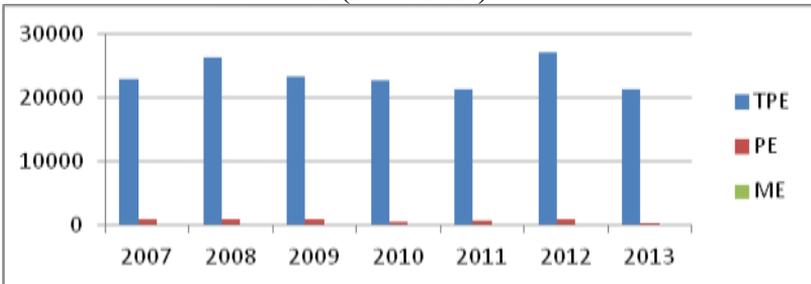
Source: Source MDIPI (2013).

Les PME algériennes privées restent trop petites et trop jeunes. Elles sont quasiment des TPE. Cette observation facilitera l'interprétation du rôle joué par cette catégorie d'entreprises tant dans la configuration du tissu économique national que dans la création de l'emploi.

En effet, cette catégorie représente 97,73 % contre 2,05 % pour la catégorie des petites entreprises et 0,22 % pour la catégorie des moyennes entreprises. Les PME privées sont aussi les premières sources d'emplois en Algérie (leur part est de plus de 97 % contre 2,41 % pour le public).

Néanmoins, le nombre moyen de salariés employés par les PME est de 2,4 (moins de 3 salariés). Comme le montre le graphique ci-après, le mouvement des PME privées par tranches d'effectifs considérées sur la période de 2002 à 2013 est quasiment lié à la dynamique des TPE.

Graphique N°1 : **Mouvement des PME privées par tranches d'effectif (2007-2013)**



Source: MDIPI (2013).

Le même phénomène est constaté dans la plupart des pays de l'OCDE. A en juger par le nombre des PME créées au cours de ces dernières décennies, nous sommes loin du gigantisme industriel prôné durant les trente glorieuses. A partir des années 1970, les petites et moyennes entreprises semblent mieux résister aux crises. C'est ce que laisse entendre, en tous cas, Hugon en écrivant : «À une échelle supérieure, les petites et moyennes entreprises peuvent avoir une meilleure capacité d'adaptation à la crise et elles peuvent souvent

s'adapter aux mutations technologiques, voire les devancer» (Hugon, 1996).

A titre indicatif, en France, en l'espace de 35 ans, la structure de la répartition des unités légales du secteur concurrentiel, selon la taille, s'est complètement renversée. La part des établissements de moins de 10 salariés est passée de 18,6 % en 1976 à 24,6 % en 2005, puis à plus de 67 % en 2012. Parallèlement, la part des moyennes entreprises (50 à 250 salariés) a baissé de 22,3 % à 23,6 % en 2005 pour ne représenter que 4,74 % en 2012 (Insee, 2013).

Les approches traditionnelles de la PME s'accordent à retenir une représentation théorique de la PME définie comme « une unité de production de petite dimension particulièrement confuse, aussi difficile à saisir que la firme et dont les frontières fluctuent selon les caractéristiques de son activité » (Picory, 1994).

En effet, les PME ne se distinguent pas seulement des grandes entreprises par leur taille, elles s'en distinguent aussi par un nombre de caractéristiques d'ordre quantitatif ou qualitatif qui ne se recourent pas nécessairement avec la taille. Les plus importants de ces critères sont l'effectif employé et le chiffre d'affaires, l'un renvoyant à la production de valeur et l'autre à sa réalisation, pour ce qui est des critères quantitatifs. La forme juridique de propriété implique un degré d'indépendance financière vis-à-vis des partenaires, des banques et/ou autres entreprises et la centralisation des responsabilités, pour ce qui est des critères qualitatifs (Amarouche, 2006).

Cependant, aucun de ces critères ne se définit dans l'absolu, la dimension économique du pays, les pratiques et les traditions qui y prévalent relativisent fortement leur pertinence en la contextualisant.

Tableau N°3 : **Unités légales en France selon le nombre de salariés entre 1976- 2012 (en %)**

Taille/année	1 à 9	10 à 49	50 à250	250 et +	Total
1976	18,6	24,7	22,3	34,4	100
2005	24,6	28,7	23,6	23,1	100
2012	67,07	27,23	4,74	0,96	100

Source : INSEE (2013).

1.2. Un degré d'intégration du tissu des PME limité

Dans un contexte marqué par la volonté des pouvoirs publics de promouvoir les PME émergentes et de favoriser la création de

nouvelles entreprises, l'analyse de la densité de ce secteur révèle un degré d'intégration limité.

Les statistiques publiées en 2012 montrent que la moyenne nationale est de 20 PME pour 1 000 habitants, un taux qui reste bien en deçà des normes internationales dont le taux est de 45 PME pour 1 000 habitants. Ce ratio ne dépasse pas 12 PME pour 1 000 habitants pour les PME privées de type personnes morales avec un écart significatif entre le centre du pays et le sud. De 17 PME pour 1 000 habitants au centre du pays, ce ratio tombe à 9 PME au sud et encore davantage dans les hauts plateaux où il ne représente plus que 9 PME privées pour 1000 habitants.

A titre de comparaison, en 2010, pour l'union européenne, ce taux est 57 PME pour 1 000 habitants, 77,4 PME pour 1 000 habitants en Italie et 20 PME pour 1000 habitants pour la France, considérée comme un pays recelant un fort déficit en PME par rapport aux pays de l'Union Européenne.

L'implantation territoriale des PME est marquée donc par un déséquilibre du fait que les PME privées se concentrent principalement dans la région nord du pays et la région des hauts plateaux représentant respectivement des parts de 59,38 % et 30,54 % du total des PME privées en 2013. La part de la région du sud et du grand sud représente 10,09 % du total. Donc la répartition est inégale des PME marquée par la prédominance d'une douzaine de wilayas (sur les 48) qui représentent, à elles seules, 53,05% du total des PME privées algériennes (cf.annexe2).

1.3. Un tissu de TPE nettement concentré sur les services et BTPH

La propension à investir des PME privées est nettement visible dans les services et le BTPH dont les parts respectives représentent, en 2013, 49,2% et 33,26 %. La PME privée est également présente dans le secteur de l'industrie manufacturière avec une part de 16,03%. Le nombre des PME privées à caractère industriel s'élève à 70 840 entités. Elles activent principalement dans les industries agroalimentaires à raison de 30% du total des PMI (soit 21 022 entités), dans les industries du bois et du papier, elles représentent 21,40% du total des PMI (soit 15 157entités), dans les ISMME elles sont présentes avec 10 875 entités (15,35%) et dans les matériaux de construction avec 9 337 entités (13,18%).

Tableau N°4 : **Evolution des PME privées par secteur d'activité**

Secteurs d'Activité	1 ^{er} semestre 2012		1 ^{er} semestre 2013	
	Nombre	%	Nombre	%
Agriculture	4 142	1,02	4 458	1,01
Hydro-énergie, Mines, services pétroliers	2 014	0,49	2 217	0,50
BTPH	139 875	34,30	147 005	33,26
Industries manufacturières	65 859	16,15	70 840	16,03
Services	195 889	48,04	217 444	49,20
Total Général	407 779	100	441 964	100

Source: MDIPI (2013).

L'examen de l'évolution sectorielle des PME privées au cours de la décennie écoulée donne une image figée de sa structure. A cet égard, on note que la création d'entreprises se concentre essentiellement dans les services et BTPH. Sur la période 2007-2013, ces derniers totalisent en moyenne 65 % des créations nettes d'entreprises. Un facteur clé qui intervient sans doute dans l'explication de ce phénomène réside dans la capacité de chaque secteur à générer des résultats sans recourir à d'importants investissements. (Kadi, 2013, p.7).

La dynamique du secteur du BTPH est déterminée par les programmes d'investissements publics sur la période 2001-2014 ayant entraîné de vastes projets d'infrastructures économiques et sociales. Un autre facteur à considérer est celui du développement des activités de services se situant en amont ou en aval et expliquant la dynamique des secteurs des services et BTPH.

2. Cadre d'analyse de la politique de développement des PME en Algérie

Partout dans le monde, les PME jouent un rôle moteur dans le développement de l'emploi et dans la croissance. Torres (1998) a montré que ce sont les PME de taille intermédiaire (10 à 250 salariés) qui exercent ce rôle catalyseur du développement économique. C'est pourquoi dans les pays de l'OCDE, les pouvoirs publics ont instauré le statut de «PME de croissance» répondant à certains critères d'éligibilité afin de bénéficier d'aides spécifiques pour leur développement.

En Algérie, la prédominance des TPE, entités par nature fragiles, prouve un déficit flagrant et chronique en entreprises de taille moyenne. Aussi, les pouvoirs publics tentent de mettre en place une politique intégrée du développement des PME visant à favoriser la

création de PME nouvelles et à soutenir le développement et la croissance des PME déjà existantes. Les mesures prises concernent trois niveaux d'intervention (macro, méso et microéconomique) et nécessitent une approche interinstitutionnelle.

Pour comprendre la portée de ces mesures, nous dressons un cadre d'analyse avec quatre axes stratégiques. Les dispositifs concernent l'accès aux marchés publics, le financement de leurs activités, la fiscalité et le coût du facteur travail.

2.1. Le soutien à l'accès aux marchés publics

L'accès au marché constitue un avantage important pour les entreprises algériennes. Sur la période 2000-2010, les instruments mis en place pour soutenir les PME à accéder aux marchés publics ont cru considérablement dans le but de garantir un avantage comparatif des PME algériennes par rapport aux entreprises étrangères et une primauté des produits locaux par rapport aux produits étrangers. C'est à ce titre, qu'est accordée aux produits d'origine algérienne et/ou aux entreprises de droit algérien dont le capital est détenu majoritairement par des nationaux résidents, une marge de préférence de 25 %.

Bien plus, le législateur a proportionné les conditions d'éligibilité dans les cahiers des charges des appels d'offres restreints, à la nature, la complexité et l'importance du projet, de manière à permettre aux entreprises de droit algérien de participer aux appels d'offres. Il contraint ainsi les services contractants à recourir à l'appel d'offres national lorsque la production nationale ou l'outil de production national est en mesure de répondre aux besoins du service contractant. Parallèlement, les entreprises étrangères soumissionnaires aux marchés publics sont obligées d'investir en Algérie dans le cadre d'un partenariat avec une entreprise de droit algérien dont le capital est détenu par des nationaux résidents.

Néanmoins, la législation prévoyant des dérogations et acceptant des spécificités (plafonnement du montant du marché pour les avantages, caractéristiques particulières du produit, etc.), les opérateurs économiques algériens réussissent toujours à la contourner et acheter leurs produits à l'étranger.

2.2. Le plan de soutien au financement de l'activité des entreprises

Un autre avantage concerne l'aide au financement de l'activité des entreprises. Aussi, afin de développer de nouveaux instruments

financiers en faveur des entreprises et permettre le développement de sociétés de capital-risque, l'Etat a établi l'exonération temporaire de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS), pour une période de cinq (05) années, à compter du début de leur activité. Cette mesure a été appuyée à l'échelle locale par la création de fonds d'investissements au niveau des wilayas chargées de participer au capital des PME.

En outre, le système de financement bancaire classique a été renforcé par le développement de la formule du leasing qui s'adresse particulièrement aux PME en leur offrant plus d'avantages pour le financement des investissements des biens d'équipements. D'autres mesures ont visé l'allègement des procédures d'ouverture des lettres de crédits (ou crédit documentaire) pour les approvisionnements des industries locales et l'octroi de bonification du taux d'intérêt des prêts accordés par les banques aux PME.

D'autres mesures ont abouti à la création du Fonds National d'Investissement (FNI) doté d'un capital de 150 milliards de DA et l'instauration d'un financement à long terme mis à la disposition des banques par le Trésor au bénéfice des entreprises.

En plus, la garantie délivrée par le Fonds de Garantie des Crédits aux PME (FGAR), aux banques et aux établissements financiers pour couvrir les crédits d'investissements qu'ils accordent aux PME est assimilée à la garantie de l'Etat (art. 108 LFC 2009). Le niveau maximum de la garantie financière accordée par la caisse de garantie des PME est porté de 50 à 250 millions de DA (LFC 2009). Tous les organismes et institutions complémentaires et spécialisés dans le soutien et la promotion des PME ont bénéficié des aides de l'Etat. C'est le cas, par exemple, de deux institutions : l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ) et la Caisse Nationale de l'Assurance Chômage (CNAC).

Ces deux institutions, aux côtés de l'Agence Nationale de la Gestion du Micro-crédit (ANGEM) ont joué un rôle central dans la création des entreprises ces dernières années, ce qui leur a valu le relèvement de 20 à 40 Milliards de DA de la dotation financière de fonds de garantie de l'ANSEJ (LFC 2009) et la création de fonds d'investissements au niveau des wilayas chargées de participer au capital des PME créées par les jeunes entrepreneurs (art. 101 LFC 2009).

2.3. Le volet fiscal et le volet social

Depuis 1993, la politique fiscale de l'Etat algérien vise la promotion de l'investissement et des PME. De nombreuses mesures ont été arrêtées afin de prendre en charge un certain nombre d'objectifs stratégiques tels que la création d'emplois, la densification du tissu industriel, le rééquilibrage sectoriel et régional ainsi que l'encouragement des entreprises exportatrices.

C'est en vue de rétablir ce déséquilibre spatial que l'Etat a permis un abattement de 15 % de l'IBS pour les PME implantées dans les wilayas éligibles à l'aide du Fonds des hauts plateaux et un abattement de 20 % de l'IBS au profit des PME implantées dans les wilayas éligibles à l'aide du Fonds du sud³. Néanmoins, les zones de montagne ont été omises dans ce dispositif d'avantages.

Dans cette perspective, l'Etat tente également soit de renforcer les partenariats entre les PME et les synergies entre les groupes, soit d'encourager les entreprises à exporter. Dans le premier cas, il a établi l'exonération de la Taxe sur l'Activité Professionnelle (TAP) en faveur des opérations réalisées entre les sociétés membres relevant d'un même groupe et, dans le second cas, il a institué l'exonération permanente de la TAP et de l'IBS pour les opérations de vente de biens et services destinés à l'exportation (LF 2006).

2.3. La réduction des coûts du travail

Le développement des PME est indissociable de la politique de la promotion de l'emploi en Algérie. Sur la période considérée, les mesures adoptées visent tantôt la réduction du coût du travail, tantôt l'intervention sur les structures de formation qui sont insuffisamment articulées avec le marché de l'emploi.

Les actions concernant l'amélioration de la formation et de l'employabilité sont soutenues par l'exonération de la cotisation globale pour tout employeur qui engage des actions de formation ou de perfectionnement en faveur de ses travailleurs. La cotisation

³ Réduction de 50 % de l'IRG et de l'IBS pour les investissements implantés dans les wilayas d'Adrar, Illizi, Tindouf et Tamanrasset pour une période de cinq ans. Et, depuis 2007, réduction de l'IRG ou de l'IBS pour 4 ans, selon le cas, en faveur des entreprises qui créent et maintiennent des emplois nouveaux.

globale de sécurité sociale est prise en charge par la CNAC pendant une période pouvant aller jusqu'à trois (3) mois.

Les actions visant la réduction du coût du travail et corrélativement la création d'emplois sont multiples. La plus importante sans doute est celle qui instaure un abattement complémentaire de la quote-part patronale de cotisation à la sécurité sociale pour tout employeur recrutant neuf (9) travailleurs ou plus et qui aura doublé son effectif initial. L'abattement est consenti pour une durée d'une année. L'Etat s'engage encore plus loin par l'octroi, pendant trois (3) ans, d'une subvention mensuelle à l'emploi à tout employeur pour chaque recrutement lorsque le contrat de travail est conclu pour une durée indéterminée.

Des mesures similaires sont introduites en faveur des employeurs et maîtres artisans qui recrutent dans le cadre du Dispositif d'Aide à l'Insertion Professionnelle (DAIP), la prise en charge par l'Etat de la quote-part patronale de sécurité sociale fixée à 7 % de la rémunération brute (LFC 2008). Enfin, d'autres mesures semblent plus spécifiques et concernent la promotion de certains secteurs d'activité. Un exemple : l'abattement de la part patronale de la cotisation de sécurité sociale pour tout recrutement de demandeurs d'emploi, y compris les primo-demandeurs, régulièrement inscrits auprès des agences de placement, effectués dans les secteurs du tourisme, de l'artisanat, de la culture, de l'agriculture, dans les chantiers du BTP et dans les sociétés de services, pour une durée de six (6) mois.

L'abattement est encore plus important pour tout recrutement effectué, pour une durée au moins égale à douze (12) mois, dans les régions des Hauts-Plateaux et du Sud pendant trois (3) ans au maximum (art. 106 LFC 2009). De même, un allongement de deux (02) années de la période d'exonération en matière d'IRG ou d'IBS au profit des jeunes promoteurs éligibles au Fonds de soutien à l'emploi de jeunes qui s'engagent à recruter au moins trois (03) employés à durée indéterminée (LFC 2009).

Les entreprises qui créent et maintiennent des emplois bénéficient d'avantages spéciaux tels que la réduction de l'IRG ou de l'IBS. Cette réduction est fixée à 50 % du montant des salaires au titre des emplois créés et préservés dans la limite de 5 % du bénéfice imposable sans que cette réduction n'excède un (01) million de DA (LF 2007). Les entreprises créant plus de 100 emplois au démarrage de l'activité

profitent d'un allongement de la période d'exonération, en matière d'IBS, allant de trois (03) à cinq (05) ans (LFC 2009).

3. La problématique de la croissance et de l'emploi : quelles explications économiques ?

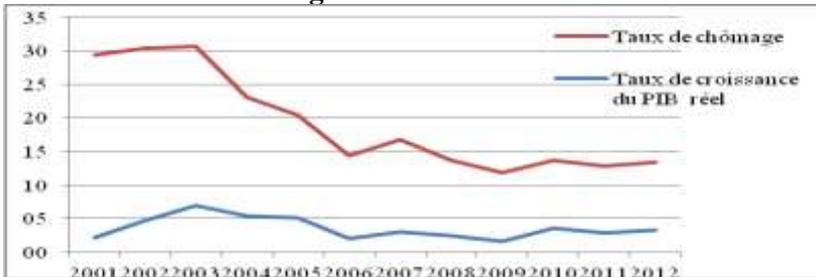
La croissance d'une économie se traduit par des changements de dimension, de structure et de progrès économiques. Mais, les politiques publiques qui influent sur le processus de croissance sont très diverses. Il est alors compliqué de mettre en place des stratégies qui tiennent compte des multiples interactions entre elles.

3.1. Le lien entre la croissance et l'emploi.

La croissance économique est un phénomène qui désigne l'augmentation durable de la production de biens dans un pays. Elle est mesurée par le taux d'accroissement du PIB en termes réels d'une année sur l'autre ou par rapport à une année de référence. Une croissance cumulative sur plusieurs années est en principe le meilleur garant contre le chômage massif même si on admet l'existence d'un *taux naturel* de chômage comme faisant partie des fondamentaux de toute économie.

En outre, il a été montré par différents auteurs que la croissance économique s'accompagne d'une nouvelle répartition des activités. Généralement, on a une nouvelle répartition sectorielle et une nouvelle répartition géographique des activités (Bialès, Leurion & Rivaud, 2007 ; Mankiw & Taylor, 2011).

Graphique N°2 : Evolution des taux de croissance du PIB réel et du chômage



Source : Construit à partir des rapports annuels de la Banque d'Algérie.

En s'en tenant à cette définition formelle de la croissance, on peut affirmer que l'Algérie a réalisé de bonnes performances au cours de la

dernière décennie : le taux moyen annuel de croissance du PIB a été de 3,1% tandis que la croissance hors hydrocarbures a été de 6,4% en moyenne au cours de la même période.

Parallèlement, depuis l'année 2000, le taux de chômage est passé de 30 % en 2000 à 15 % en 2005, puis à environ 10 % ces trois dernières années. Une explication économique à cette baisse du taux de chômage est-elle plausible ? Si on compare l'évolution des taux de chômage et de la croissance économique (graphique ci-dessus), on constate une tendance baissière accélérée du taux de chômage alors que le taux de croissance du PIB réel est fluctuant sur la même période. Comment peut-il y avoir une baisse du taux de chômage non accompagnée d'une tendance à la hausse du taux de croissance du PIB ? Telle est la question qui se pose pour l'Algérie.

Au regard de cette situation, la théorie économique semble prise en défaut puisque si l'on se fie aux travaux de A. Okun, le chômage baisse d'un point de pourcentage quand la croissance augmente de trois points de pourcentage (Deiss & Gugler, 2012). En application de cette loi, le tableau ci-dessous offre un aperçu de l'élasticité de l'emploi par rapport à la croissance économique, sachant que l'élasticité en économie désigne « la variation relative d'une grandeur (dans notre cas le taux de croissance de l'emploi) par rapport à la variation relative d'une autre grandeur (ici le taux de croissance du PIB) ». L'élasticité concerne un rapport de cause à effet évident entre deux grandeurs, ici la création d'emplois et la croissance du PIB.

Tableau N°5 : **Elasticité emploi-croissance**

Années	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Taux croissance du PIB (y compris hydrocarbures)	2.1	4.7	6.9	5.3	5.1	2.0
Taux de croissance de l'emploi (au sens du BIT)	18.01	6.94	2.85	13.27	3.2	10.3
Elasticité emploi/ croissance	8.6	1.4	0.4	2.5	0.6	5.1
Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Taux croissance du PIB (y compris hydrocarbures)	3.0	2.4	1.6	3.6	2.8	3.3
Taux de croissance de l'emploi (au sens du BIT)	-3.1	6.4	3.6	2.8	-1.4	5.9
Elasticité emploi/ croissance	-1.0	2.6	2.0	0.7	-0.5	1.7

Source : Calculs effectués par nos soins à partir des données de l'ONS et des rapports de la Banque d'Algérie.

En Algérie, la relation entre la croissance et l'emploi est brouillée : elle n'est ni directe, ni constante. En s'appuyant sur les données empiriques disponibles, on peut avancer que l'élasticité emploi /croissance de la production est plutôt élevée, ce qui explique la forte création d'emplois et la baisse importante du chômage. Néanmoins, cette relation ne reflète pas une utilisation efficace de la main d'œuvre dans la mesure où le taux de croissance du PIB est faible comparativement au taux de croissance de l'emploi alors que, théoriquement, on devrait s'attendre à une situation inverse.

Ce paradoxe s'explique par les divers programmes de promotion de l'emploi et de lutte contre le chômage mené par les pouvoirs publics depuis au moins deux décennies. L'emploi ainsi créé est circonscrit majoritairement dans l'administration et les services ainsi que dans d'autres secteurs peu productifs. A titre d'exemple, en 2001, l'accroissement de la croissance économique de 1 % s'est accompagné d'un accroissement de l'emploi de 8,6 %. Cette performance serait davantage due aux dispositifs publics d'aide à l'emploi sachant que le taux de croissance du PIB réel pour cette année dépasse à peine 2 %.

Nous remarquons, comme le montre le tableau ci-dessus que les élasticités calculées ne sont pas faciles à interpréter. Elles sont même aberrantes. D'une part, lorsque les élasticités sont positives et élevées (2001, 2004, 2006, 2008 et 2012), on voit qu'elles sont dues à des taux de croissance de l'emploi particulièrement élevés sans qu'ils soient induits par une croissance soutenue du PIB réel. D'autre part, lorsque les élasticités sont faibles, voire négatives, les rythmes de la croissance du PIB réel ne sont pas responsables de cette contre-performance. C'est là le double paradoxe d'une croissance sans emploi et d'une croissance de l'emploi sans croissance.

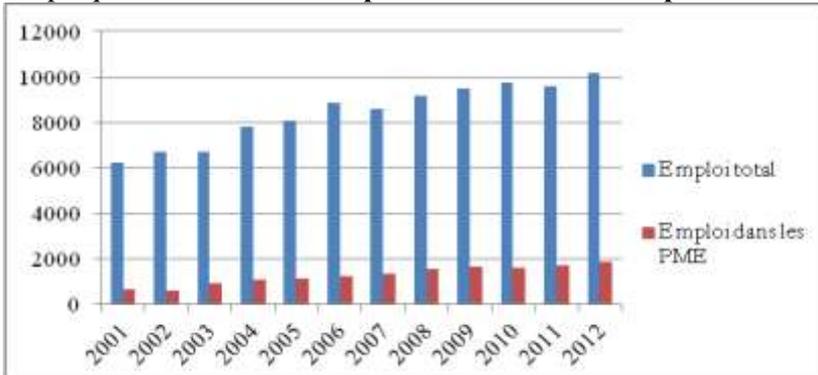
Cette invraisemblance est assez inquiétante eu égard au décalage entre les importantes ressources mobilisées et les maigres résultats enregistrés. Le problème de fond réside dans l'objectif et le contenu de la politique de l'emploi menée par les pouvoirs publics ces dernières années qui, même en combinant des mesures actives et passives, a tout de même accordé une primauté à la croissance de l'emploi au détriment de la productivité.

3.2. Croissance des PME et emploi

L'essor de la PME est relativement récent en ce sens que la majorité des entreprises ont été créées à partir de 2001. Les PME

existantes activent principalement dans les activités de services, le BTPH et l'industrie où elles contribuent à la création d'emplois dans ces secteurs.

Graphique N°3 : Part de l'emploi des PME dans l'emploi total



Source : Construit à partir des bulletins d'information statistique de la PME.

La contribution des PME dans l'emploi a connu une évolution significative. De 10 % en 2001, cette part est passée à plus de 15 % en 2007, elle représente aujourd'hui 18 % de l'emploi total. Comme nous l'avons déjà souligné, le nombre moyen de salariés par entreprise varie entre 2 et 3. La prépondérance des TPE dans le tissu national des PME explique, à coup sûr, que les stratégies de ces entreprises ne sont pas portées sur la croissance (Merzouk, 2009).

Pourtant, «dans une économie émergente, des potentiels de croissance importants peuvent exister. Mais, ils sont insuffisamment exploités du fait de l'agencement de l'environnement et des aspérités structurelles de l'économie» (Temmar, 2011). Les contraintes évoquées ici font référence à l'environnement institutionnel de l'entreprise. Elles peuvent, dans certains cas, être levées par une amélioration du climat des affaires.

4. Les obstacles institutionnels à l'essor des PME

La Banque Mondiale (BIRD) et le Forum Economique Mondial (FEM) de Davos, qui évaluent périodiquement le climat des affaires par économie pour livrer une opinion sur les difficultés admi-

nistratives, l'attractivité et la compétitivité de chaque environnement ciblé, incorporent l'Algérie dans leur classement⁴.

4.1. Le classement Doing Business en Algérie

Dans le classement Doing Business (DB) 2014, qui a pris en compte 10 domaines d'évaluation, l'Algérie figure à la 153^{ème} place sur 189 économies classées (152^{ème} sur 185 économies dans le DB2013). Sa Distance De la Frontière (DDF) a, quant à elle, reculé de -0,28 (% points), passant de 52,87 dans le DB2013 à 52,59 dans le DB2014. Dans le classement de l'Indice de Compétitivité Globale (ICG) du FEM 2013-2014, qui s'est fondé, pour son évaluation, sur 12 piliers, l'Algérie figure à la 100^{ème} place sur 148 économies classées (98^{ème} sur 144 économies dans l'ICG de 2012-2013).

Tableau N°6 : Classement Doing Business de l'Algérie de 2005 à 2012

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Indicateur	128/	116/	125/	132/	136/	136/	148/	152/
DB	155	175	178	181	183	183	183	185
Gap		-12	+9	+7	+4	+0	+12	+4

Source : Rapport Doing Business 2014.

Le tableau 7 présente un Benchmarking, en matière de création d'entreprise, avec un échantillon d'économies. Outre l'Algérie, l'échantillon comprend deux autres économies maghrébines, le Maroc et la Tunisie ; une économie émergente du BRICS, l'Afrique du sud ; une économie du MENA au Golfe, l'Arabie saoudite ; une économie du Sud-est asiatique, la Malaisie ; une économie d'Amérique du Nord, le Mexique ; et, enfin, une économie de l'est de l'Asie, classée première dans le Doing Business 2014, Singapour.

Ces économies ont toutes pour caractéristiques d'être comparables à l'Algérie suivant plusieurs critères, soit en faisant partie d'un même espace géographique, soit en étant des économies dépendantes de ressources minières, soit en ayant le même niveau de développement.

⁴ Le classement de l'International Institute for Management Development (IIMD) de Lausanne, qui a sélectionné les 60 meilleures économies dans le monde pour 2014, n'intègre malheureusement pas l'Algérie.

Tableau N°7 : **Benchmarking avec un échantillon d'économies en matière de création d'entreprise**

Economies	DB	Procédures (nombre)	Délai (js)	Coût (% du RNB/capita)	Capital min. versé (% du rev. per capita)	Classe- ment
Algérie	153	14	25	12,4	28,6	164
Maroc	87	5	11	9,5	-	39
Tunisie	51	10	11	4,7	-	70
Afrique Sud	41	5	19	0,3	0,0	64
Arabie Saoudite	26	9	21	5,0	-	84
Malaisie	6	3	6	7,6	-	16
Mexique	53	6	6	19,7	-	48
Singapour	1	3	3	0,6	-	3

Source : Doing Business 2014.

La gouvernance et l'innovation sont les deux critères qui ont permis l'amélioration du classement d'un bon nombre d'économies. Les procédures en ligne, la simplification des procédures, la diminution des coûts, la réduction des délais ainsi que la transparence et la responsabilité dans les transactions sont les cinq critères qui ont permis l'amélioration du classement d'un bon nombre d'économies.

4.2. Présentation de l'indicateur Doing business

Doing Business ou «Faire des Affaires» ou encore «Facilité de Faire des Affaires» étudie les réglementations applicables aux entreprises du secteur privé, et notamment aux PME. Il présente des indicateurs quantitatifs sur les réglementations ayant une incidence sur 10 étapes de la vie d'une entreprise.

- | | |
|--------------------------------------|----------------------------------|
| 1. Création d'entreprise | 6. Protection des investisseurs |
| 2. Obtention de permis de construire | 7. Paiement des taxes et impôts |
| 3. Raccordement à l'électricité | 8. Commerce transfrontalier |
| 4. Transfert de propriété | 9. Exécution des contrats |
| 5. Obtention de prêts | 10. Règlement de l'insolvabilité |

En complément du classement sur la Facilité de Faire des Affaires, qui est une mesure relative, le rapport Doing Business 2012 a introduit la notion de Distance de la Frontière, qui permet de mesurer, dans l'absolu, l'efficacité de la réglementation des affaires. La Distance de la Frontière représente les meilleures performances réalisées par les économies sur chacun des indicateurs Doing Business depuis 2003. La

mesure est normalisée et comprise entre 0 et 100 ; 100 représentant la frontière. Un score plus élevé est le signe d'un système plus efficace en matière de réglementation des affaires et d'institutions juridiques.

Entre le classement DB2010 et le classement DB2014, l'Algérie est passée de la 136^{ème} place sur 183 économies à la 153^{ème} place sur 189 économies, avec seulement six réformes comptabilisées durant la période par la Banque mondiale. Dans cette dégradation du classement Doing Business de l'Algérie, globalement, est mis en cause un environnement des affaires contraignant où la bureaucratie et l'instabilité juridique sont omniprésentes. Dans les détails, sont soulignées la faiblesse de l'utilisation des démarches *on-line*, les trop nombreuses procédures et documents, les délais trop longs, les coûts excessifs, le nombre et la complexité des impôts et taxes et les exigences de transparence

4.3. Simulations d'amélioration du classement de l'Algérie dans le Doing Business

Avec quatre réformes simulées, concernant un seul domaine, celui de la création d'entreprise, sur les dix domaines évalués par la Banque mondiale dans le classement DB 2014, l'Algérie passe de la 153^{ème} place à la 148^{ème} place, gagnant cinq places dans le classement. Dans le même ordre d'idées, si des réformes sont entreprises dans les neuf autres domaines et si celles-ci font gagner, à chaque fois, des places dans le classement, l'Algérie pourrait gagner jusqu'à 120 places, ce qui la ferait passer de la 153^{ème} place dans le DB2014 à la 33^{ème} place dans le DB, toutes choses étant égales par ailleurs pour les autres économies.

Conclusion

Dans cette contribution, nous avons mis en évidence le poids des PME algériennes dans le tissu économique national ainsi que leurs principales caractéristiques. L'examen des statistiques disponibles révèle que le tissu des PME algériennes est quasiment privé (99 %). Il est constitué d'entreprises jeunes et de petite taille activant majoritairement dans les services (49,2%), BTPH (33,26%) et l'industrie. En outre, ce tissu de PME présente un degré d'intégration limité avec une densité de 20 PME pour 1 000 habitants et de grandes disparités territoriales entre le centre du pays, les hauts plateaux et le sud du

pays. Le nombre moyen de salariés employés par entreprise varie entre 2 et 3.

L'examen des divers dispositifs d'appui institutionnel aux PME révèle que leur orientation générale est fondée sur l'idée que plus l'investissement présente de l'intérêt pour l'économie nationale, plus significatifs seront les avantages qui lui seront accordés. Cependant, si l'on se réfère à la composition du secteur des PME (99% de TPE) employant, en moyenne, moins de trois salariés par entreprise, on s'aperçoit, qu'en général, les avantages proposés ont manqué d'attractivité. C'est ce qui ressort en tout cas du bilan du programme national de mise à niveau des PME⁵. En effet, alors que 2037 PME (soit 0,3% du total des PME existantes en 2010) ont adhéré à ce programme, seulement 618 PME en ont bénéficié.

Enfin, le programme de mise à niveau doit être étendu au climat des affaires qui, aujourd'hui, entrave la performance des entreprises.

Références Bibliographiques

Amarouche A, (2010). Quelle place pour les PME algériennes dans une économie libéralisée de la rente ? Cas de l'Algérie In *La PME algérienne et le défi de l'internationalisation : expériences étrangères*, édition L'Harmattan, Paris.

Amarouche A, (2006). *État-nation et économie de rente en Algérie, essai sur les limites de la libéralisation*. Thèse pour le doctorat d'État en économie, INPS, Alger.

Bialès M, Leurion R. & Rivaud J-L, (2007). *L'essentiel sur l'économie*», édition Bertin, Alger.

Bouzidi A, (2011). *Economie algérienne : éclairages*, édition ENAG, Alger.

Deiss J & Gugler PH, (2012). *«Politique économique et sociale»*, édition de Boeck, Bruxelles.

Jacquemin A, Tulkens H & Mercier P, (2006). *Fondements de la microéconomie : analyse microéconomique et analyse monétaire*, édition Pages Bleues internationales, de Boeck, Bruxelles.

⁵ Le programme national de mise à niveau des PME est financé sur le budget de l'Etat sur le fonds d'affectation spécial N° 302-124 intitulé « Fonds National de Mise à Niveau des PME ». Le coût global du programme s'élève à 385 736 000 000 DA et vise la mise à niveau de 20 000 entreprises pour une durée de cinq ans 2010-2014. Sa gestion est confiée à l'Agence Nationale du développement des PME.

Kadi M, (2013). Relation entre la PME et l'emploi : Quelles réalités ? *colloque portant sur « Evaluation des effets des programmes d'investissements publics et leurs retombées sur l'emploi, l'investissement et la croissance économique »*, Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et Sciences de gestion, Université de Sétif 1, 11&12 mars 2013.

Mankiw G-N & Taylor M-P, (2011). *Principe de l'économie*, édition de Boeck, Bruxelles.

Merzouk F, (2009). PME et compétitivité en Algérie, *in revue Economie et management N° 9*, Université de Tlemcen.

Picory C & Geffroy B, (1995). Degré d'intégration bancaire des PME : une approche par l'organisation industrielle, *In revue économique n° 2*, volume 46.

Temmar H, (2011). *La transition de l'économie émergente : Références théoriques Stratégies et Politiques*, édition OPU, Alger.

Torres O, (1998). «25 ans de recherche en PME : Une discipline entre courants et contre-courants», <http://oliviertorres.net>.

Bulletins d'information statistique sur la PME n° 23, 22, 21, 20, 19,18.

Rapports annuels de la Banque d'Algérie année 2012, 2011, 2010, 2009, 2008, 2007& 2006.

ANNEXE

Annexe N°1 : Evolution du nombre des PME entre 2001 et 2012.

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
PME Privées	244.570	261.075	287.799	312.181	341.914	376.028
PME Publiques	788	788	788	778	874	739
Total	245.358	261.863	288.587	312.959	342.788	376.767
Progression (%)	6,73	10,21	8,45	9,53	9,91	9,08
	2007	2008	2009	2010	2011	2012
PME Privées	410.293	518.900	586.903	618.515	658.737	711.275
PME Publiques	666	626	591	557	572	551
Total	410.959	519.526	587.494	619.072	659.309	711.826
Progression (%)	9,08	26,42	13,08	5,38	6,50	7,97

Source: Source MDIPI (2013). (*) Données au premier semestre 2013.

Annexe N°2 : Classement des 12 premières wilayas par nombre de PME au premier semestre 2013.

	Wilayas	Nombre de PME	Part en %
1	Alger	50.887	11,51
2	Tizi Ouzou	26.267	5,94
3	Oran	20.759	4,70
4	Béjaïa	20.684	4,68
5	Sétif	19.859	4,49
6	Tipaza	18.109	4,10
7	Boumerdes	15.891	3,60
8	Blida	15.050	3,41
9	Constantine	14.002	3,17
10	Batna	11.194	2,53
11	Annaba	11.066	2,50
12	Chlef	10.676	2,42
S/Total		234.444	53,05

Source: Source MDIPI (2013). (*) Données au premier semestre 2013.